



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

10^e rencontre du 20 mai 2020

Direction générale et Secrétariat général :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souligne la pertinence d'avoir planifié des rencontres décisionnelles hebdomadaires depuis le début du mois de mai. Il mentionne qu'en ayant une vingtaine de rapports déposés chaque semaine, cela permet de faire avancer les dossiers et limite les décisions à prendre hors rencontre. Toutefois, il tient à préciser qu'advenant que le nombre de rapports inscrits ne justifie pas la tenue d'une rencontre décisionnelle, cette dernière serait annulée.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020
- 3- Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- DG-01-508 Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (mai 2020)
- 5- A-31-4055 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – rénovation des blocs sanitaires et vestiaires – appel d'offres 25-2793P – attribution d'un contrat

- 6- A-31-4068 Service des ressources financières – Centre Sainte-Croix – mise à niveau de la chaufferie et systèmes électriques – appel d’offres 25-2807P – attribution d’un contrat
- 7- A-31-4077 Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – remplacement du système d’eaux d’alimentation, de distribution d’eau et égout – appel d’offres 25-2806P – attribution de contrat
- 8- A-31-4090 Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – rénovation de l’enveloppe extérieure – phase 1 – appel d’offres 25 2808P – attribution d’un contrat
- 9- A-31-4091 Service des ressources financières – école Louise-Trichet – rénovation de la cuisine et mise aux normes du système CVCA – appel d’offres 25-2815P – attribution d’un contrat
- 10- A-31-4101 Service des ressources financières – Académie Dunton – rénovation du gymnase – appel d’offres 25-2820P – attribution d’un contrat
- 11- A-31-4105 Service des ressources financières – rénovation du gymnase – appel d’offres 25-2824P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-4115 Service des ressources financières – école Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe – rénovation de l’enveloppe extérieure et des balcons – appel d’offres 25–2826P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-4116 Service des ressources financières – école Le Plateau – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2828P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-4170 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d’offres 28-185P – renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
- 15- A-31-4188 Service des ressources financières – fourniture et installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier (2 lots) – appel d’offres 27-628P – correction du coût estimé
- 16- A-31-4191 Service des ressources financières – acquisition de masques antibactériens, lavables et réutilisables en prévision de la réouverture des écoles de la CSDM – contrat de gré à gré 27-638D
- 17- A-33-1550-A Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 (projet : 083 045 840)

18- Documents d'information :

- a) A-33-1453-A Service des ressources matérielles Service des ressources matérielles – écoles Académie Dunton et Sainte-Claire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de projets de rénovation d'enveloppes extérieures (projets : 111 046 920 et 199 015 450)
- b) A-31-4183 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement de l'Académie Dunton et de l'Annexe de l'école Saint-Gabriel-Lalemant – Lot 9 – appel d'offres 24-618P1 – correction et précision

19- Décisions prises hors rencontre

20- Divers

2. Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 6 mai 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020.

3. Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Une note de service sur les incidences financières est déposée à cette rencontre.

4. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (mai 2020)

Document déposé : Rapport DG-01-508 en date du 14 mai 2020
de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport DG-01-508 transmis par le Comité de répartition des ressources de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le rapport découle des discussions et réflexions menées entre les membres du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation exposée dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PRENDRE ACTE du rapport DG-01-508 du Comité de répartition des ressources;
- 2° d'ACCEPTER la recommandation du Comité de répartition des ressources.

5. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – rénovation des blocs sanitaires et vestiaires – appel d'offres 25-2793P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4055 en date du 14 mai 2020 de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires et vestiaires à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Richard A. Germano ltée* au montant de 1 970 947 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionné au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 970 947 \$ plus taxes à *Construction Richard A. Germano ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires et vestiaires à l'école Eulalie-Durocher;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – Centre Sainte-Croix – mise à niveau de la chaufferie et systèmes électriques – appel d'offres 25-2807P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4068 en date du 15 avril 2020 de
M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour la mise à niveau de la chaufferie et des systèmes électriques au Centre Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Oslo Construction inc.* au montant de 541 797 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

2° d'ATTRIBUER un contrat de 541 797 \$ plus taxes à *Oslo Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et des systèmes électriques au Centre Sainte-Croix;

3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – remplacement du système d’eaux d’alimentation, de distribution d’eau et égout – appel d’offres 25-2806P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4077 en date du 15 mai 2020 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement du système d’eaux d’alimentation, de distribution d’eau et d’égout de l’école Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Tuyauterie Experts inc.* au montant de 325 325 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 325 325 \$ plus taxes à *Tuyauterie Expert inc.*, pour le remplacement du système d’eaux d’alimentation, de distribution d’eau et d’égout de l’école Saint-Mathieu;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 1 – appel d'offres 25 2808P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4090 en date du 14 mai 2020 de
M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 1– à l'école Armand-Lavergne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *St-Denis Thompson inc.* au montant de 1 595 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 595 000 \$ plus taxes à *St-Denis Thompson inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 1 – à l'école Armand-Lavergne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Louise-Trichet –rénovation de la cuisine et mise aux normes du système CVCA – appel d’offres 25-2815P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4091 en date du 19 mai 2020 de
M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la cuisine et la mise aux normes du système CVCA à l’école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 1 475 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 1 475 500 \$ plus taxes à *Constructions Larco inc.*, pour la rénovation de la cuisine et la mise aux normes du système CVCA à l’école Louise-Trichet;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – Académie Dunton – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2820P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4101 en date du 13 mai 2020 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation du gymnase de l'Académie Dunton;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Corporation de construction Germano* au montant de 1 415 174 \$ plus taxes,

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport.

CONSIDÉRANT les dispositions applications de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 415 174 \$ plus taxes à *Corporation de construction Germano*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du gymnase de l'Académie Dunton;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Dupuis – rénovation du gymnase – appel d’offres 25-2824P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4105 en date du 14 mai 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation du gymnase à l’école des Cinq-Continents, pavillon Dupuis;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9368-6616 Québec inc. (IBE Group), au montant de 994 105,96 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 994 105,96 \$ plus taxes à 9368-6616 Québec inc. (IBE Group), plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du gymnase à l’école des Cinq Continents, pavillon Dupuis;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 4° de DÉLÉGUER la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Saint-Bernadette-Soubirous, annexe – rénovation de l’enveloppe extérieure et des balcons – appel d’offres 25-2826P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4115 en date du 14 mai 2020 de
M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l’enveloppe extérieure et des balcons à l’école Saint-Bernadette-Soubirous, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Maçonnerie Rainville et Frères inc.* au montant de 826 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 826 250 \$ plus taxes à *Maçonnerie Rainville et Frères inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et des balcons à l'école Saint-Bernadette-Soubirous, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10% du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Le Plateau – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d'offres 25-2828P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4116 en date du 19 mai 2020 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Le Plateau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Roland Grenier construction ltée* au montant de 309 215 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 309 215 \$ plus taxes à *Roland Grenier construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Le Plateau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-185P – renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Document déposé : Rapport A-31-4170 en date du 12 mai 2020 de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur sur demande de d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise *Prolab Scientifique ltée*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements souhaite reconduire l'entente jusqu'au 30 juin 2021 avec *Prolab Scientifique ltée*;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Prolab Scientifique Itée* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Prolab Scientifique Itée* a été consulté et accepte de reconduire l'entente jusqu'au 30 juin 2021, aux mêmes termes et aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECONDUIRE l'entente du contrat à commandes pour retenir les services d'un fournisseur sur demande de d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise *Prolab Scientifique Itée* pour un montant de 87 395,80 \$ plus taxes, pour la période du 20 mai 2020 au 30 juin 2021.

15. Service des ressources financières – fourniture et installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier (2 lots) – appel d'offres 27-628P – correction du coût estimé

Document déposé : Rapport A-31-4188 (version modifiée) en date du 20 mai 2020 de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'annulation du rapport A-31-4099-A qui a été autorisé par le directeur général lors de la rencontre décisionnelle du 12 mai 2020 afin de le remplacer par celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture et l'installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9389-0325 *Québec inc. (Laurin conteneurs inc.)* au montant de 168 300 \$ plus taxes pour le lot 1, et au montant de 383 475 \$ plus taxes pour le lot 2;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 54 450 \$ plus taxes à 9389-0325 Québec inc. (*Laurin conteneurs inc.*), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier, lot 1. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux montants de 55 950 \$ plus taxes pour la première option et de 57 900 \$ plus taxes pour la deuxième option. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 168 300 \$ plus taxes;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 124 275 \$ plus taxes à 9389-0325 Québec inc. (*Laurin conteneurs inc.*) plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de conteneurs à déchets et de remises extérieures en acier, lot 2. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux montants de 127 875 \$ plus taxes pour la première option et de 131 325 \$ plus taxes pour la deuxième option. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 383 475 \$ plus taxes.

16. Service des ressources financières – acquisition de masques antibactériens, lavables et réutilisables en prévision de la réouverture des écoles de la CSDM – contrat de gré à gré 27-638D

Document déposé : Rapport A-31-4191 en date du 15 mai 2020 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation d'urgence sanitaire causée par la COVID-19 qui entraîne des pénuries de produits de protection individuelle au niveau de l'industrie;

CONSIDÉRANT les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le port du couvre-visage lorsque la distanciation physique de deux mètres n'est pas possible;

CONSIDÉRANT que le Bureau du rehaussement de l'entretien ménager et la direction générale adjointe conjointement avec le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) ont évalué différents choix des masques;

CONSIDÉRANT que les masques proposés par le fournisseur *Ango-Mode inc.*, ont été retenus, car ils comportent les fonctionnalités requises;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et aux règlements adoptés en vertu de cette loi ainsi que l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Bureau du rehaussement de l'entretien ménager recommande l'acquisition des masques antibactériens, lavables et réutilisables en prévision de la réouverture des écoles de la CSDM afin de s'assurer que les mesures de prévention générales recommandées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) soient respectées;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au fournisseur *Ango-Mode inc.*, pour la fourniture de masques antibactériens, lavables et réutilisables, pour tous les employés des établissements et des services centraux de la CSDM, pour une somme maximale de 96 075 \$ plus taxes;
- 2° de PUBLIER ce contrat sur le SEAO par le Bureau des approvisionnements.

17. Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 (projet : 083 045 840)

Document déposé : Rapport A-33-1550-A en date du 11 mai 2020 de
Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert* pour la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 de l'école Joseph-Charbonneau, située au 8200, rue Rousselot, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus en raison de la découverte de nombreuses conditions cachées qui n'ont pas été découvertes pendant les relevés et non indiquées sur les plans existants disponibles pendant la conception;

CONSIDÉRANT les délais engendrés par les nombreuses découvertes;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de compléter le chantier sans l'exécution des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 de l'école Joseph-Charbonneau.

18. Documents d'information :

- a) A-33-1453-A Service des ressources matérielles Service des ressources matérielles – écoles Académie Dunton et Sainte-Claire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de projets de rénovation d'enveloppes extérieures (projets : 111 046 920 et 199 015 450)
- b) A-31-4183 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement de l'Académie Dunton et de l'Annexe de l'école Saint-Gabriel-Lalemant – lot 9 – appel d'offres 24-618P1 – correction et précision

19. Décisions prises hors rencontre

Aucun rapport n'est présenté ici.

20.

Divers

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

La rencontre est suspendue à 15 h 23 et reprend à 15 h 40 (en attente des incidences financières) et se termine donc à 15 h 41.

Secrétariat général – 26 juin 2020